

## BAREME DES HONORAIRES

### VENTE HABITATION

Prix vente de 0 à 100 000 €	10% TTC (honoraires charge acquéreur sauf convention contraire)
Prix vente de 100 001 à 200 000 €	8% TTC (honoraires charge acquéreur sauf convention contraire)
Prix vente 200 001 à 700 000 €	6% TTC (honoraires charge acquéreur sauf convention contraire)
Prix vente sup. à 700 001 €	5% TTC (honoraires charge acquéreur sauf convention contraire)

### VENTE FOND DE COMMERCE

Murs de commerce ou cession de bail	10% TTC (honoraires charge acquéreur sauf convention contraire)
-------------------------------------	---

### LOCATION HABITATION

Locataire	12 €/ m <sup>2</sup> (visite, étude dossier et rédaction bail) et 3€/m <sup>2</sup> (état des lieux) *
Propriétaire	1 mois de loyer charges comprises *

*\* Les honoraires de location sont à la charge exclusive du bailleur, à l'exception des honoraires portant sur les prestations de visite du locataire, constitution de dossier, rédaction de bail ainsi que d'état des lieux d'entrée, qui sont partagés entre le bailleur et de preneur. Loi 6 juillet 1989 art.5 modifiée par la Loi ALUR du 24 mars 2014.*

### LOCATION PARKING

Locataire/ propriétaire	2 mois de loyer charges comprises partagés entre le bailleur et le preneur
-------------------------	--

### LOCATION COMMERCE/ BUREAUX

Locataire (preneur)	A la charge du preneur sauf convention contraire : 10% TTC du loyer global triennal sans cession de droit au bail
---------------------	---

### GESTION LOCATIVE

Gestion locative	7% HT des sommes encaissées
Estimation sans mandat de vente	250 € TTC
Déclaration revenu foncier	150 € TTC par lot
Rédaction de bail	350€ TTC
Avenant au bail	150 € TTC (étude dossier locataire+ rédaction avenant)

*EN VIGUEUR AVRIL 2017*